

Rencontres du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP) « Avelin – Gavrelle » avec des acteurs du Développement durable des territoires

Editorial :

**le PAP, un fonds au
service du développement
durable des territoires.**



A la différence des mesures compensatoires focalisées sur les composantes environnementale et de santé publique, le PAP a vocation à co-financer des projets de **développement durable** et donc d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire concerné par le projet de reconstruction de la ligne « Avelin – Gavrelle ». Pour cela, RTE a retenu deux axes directeurs fondamentaux. Le premier concerne la prise en compte des enjeux de territoire non seulement sur la **composante environnementale, mais aussi sur les enjeux sociaux / sociétaux et économiques** ; cette prise en compte se faisant en respectant des principes fondamentaux que sont la vigilance légale et réglementaire, la transparence et la redevabilité, l'éthique et enfin l'implication des parties prenantes.

Répondant en partie à cette implication, le deuxième axe directeur concerne la nécessaire **« intelligence territoriale »** que s'attache à déployer la gouvernance du PAP pour appréhender au mieux les **besoins des territoires**. Cette « intelligence territoriale » se traduit par une co-activité avec les autres acteurs du développement des territoires qu'ils soient institutionnels (Conseil Régional, Conseils départementaux, organismes consulaires, EPCI, communes...) ou privés (associations, entreprises, syndicats professionnels...).

Dans un prochain numéro du Journal du PAP, nous reviendrons de façon plus précise sur cette orientation « territoriale » du PAP. D'ores et déjà dans les brèves qui suivent, vous allez découvrir comment la « vie du PAP » s'enrichit d'événements qui contribuent à cette orientation.

L'équipe Projet RTE

Transparence : le futur PAP présenté à la commission Economie Energie

Pour la première fois, le PAP a fait l'objet d'une présentation à des acteurs du projet de reconstruction de la ligne « Avelin-Gavrelle » lors de la neuvième réunion de la commission Economie Energie le 2 juin. Sans entrer dans le détail des dispositions qui vont être présentées au Préfet de Région pour le lancement officiel, ont été abordés les principes et fondamentaux de cette **démarche innovante**

. . . . de co-financement de **projets structurants** pour les territoires. Les participants ont été sensibles au souci d'inscrire le PAP dans le cadre d'un cercle vertueux liant l'évolution des besoins des territoires avec d'une part la **raréfaction des deniers publics** et d'autre part une utilisation de ces derniers basés sur plus de responsabilité et de redevabilité. Autre temps fort : la présentation des principaux enjeux de la refonte du PAP. D'abord un enjeu en termes **d'ancrage territorial** reposant sur une co-activité avec les autres parties prenantes acteurs du développement durable du territoire.

Ensuite des enjeux en termes méthodologiques : RTE proposera une politique de projets structurants au lieu d'une politique de guichet ce qui rend nécessaire de **professionnaliser, exemplariser et crédibiliser le PAP**. Enfin, des enjeux en termes d'ouverture : l'évolution du contexte socio-économique impactant les besoins des territoires implique que le PAP s'ouvre à de **nouveaux profils de projets** et donc de nouveaux porteurs de projets comme ceux intervenant dans le domaine du logement social, de la formation professionnelle, de la création – reprise d'entreprise...



PAP, LPT et le tertiaire supérieur régional : un appui pour les porteurs de projet

En passant d'une politique de guichet à une politique de projets structurants en faveur des territoires, la gouvernance du PAP a monté en maturité les exigences d'éligibilité pour accéder à un co-financement PAP. Loin de vouloir décourager les porteurs de projets, l'objectif est au contraire d'accompagner ces derniers, en tant que de besoin, dans le montage de leur dossier.

Parmi les différentes dispositions adoptées pour répondre à ce besoin, l'une d'elles consiste à mettre à disposition du porteur de projet l'expertise d'un prestataire référencé.

Le 4 juin, dans le cadre du meeting contact du club d'affaires de Lille Place Tertiaire (LPT) organisé au Stade Pierre Mauroy, la démarche a été présentée aux donneurs d'ordre et prestataires présents. D'ores et déjà, LPT s'inscrit

comme cheville ouvrière de la Cellule technique d'accompagnement des porteurs de projets. Nouvel élément de la gouvernance du PAP, cette cellule a vocation à proposer des prestataires pouvant aider à conforter la faisabilité des projets présentés. Le coût de l'accompagnement est intégralement pris en charge au titre du co-financement du projet. Elaborée dans le cadre d'un partenariat entre RTE et LPT, la démarche innovante concrétise la synergie des deux partenaires sur les thématiques de la RSE (Responsabilité Sociale/ sociétale des Entreprises) et de la TRI (Troisième Révolution Industrielle).



Maisons & Cités : les acteurs du logement social éligibles au co- financement PAP.



Enjeux territoriaux, ouverture du PAP, nouveaux projets, nouveaux profils de porteurs de projet : pour la première fois, le PAP pourra co-financer des projets dans le domaine du logement social. Plusieurs partenaires ont accepté de s'engager dans cette démarche innovante aux côtés de RTE dont Maisons & Cités. Avec près de 62 000 logements dont 20 000 classés au patrimoine mondial de l'Humanité, Maisons & Cités est l'un des principaux acteurs du logement social de la région. Un « co-voisinage » de plus de 50 ans entre la ligne THT existante et certaines cités du Bassin minier ne pouvaient que conduire à une synergie éclairée entre les deux acteurs.

Le 4 juin, au cours du meeting contact organisé par Lille Place Tertiaire, Maisons & Cités a présenté le fruit de cette synergie. Ce n'est pas moins de 4 projets qui pourront faire l'objet de demandes de co-financement au titre du PAP « Avelin – Gavrelle ».

Que ce soit dans le domaine de la construction neuve (résidence adaptée en « passiv haus »), ou dans celui de la réhabilitation (revalorisation de deux Cités classées au Patrimoine mondial), l'impératif d'efficacité énergétique fait partie intégrante des programmes. De plus, en cohérence avec son engagement RSE, Maisons & Cités a présenté un dossier de demande de cofinancement au titre de la précarité énergétique : la démarche consiste à accompagner les locataires volontaires pour un meilleur suivi de leur facture énergétique.

Ainsi que mentionné lors de la rencontre « TRI et réinvention de l'habitat social en Nord-Pas de Calais » (12 juin, Région Nord-Pas de Calais, ARH, Caisse des Dépôts, CCI Région Nord de France) « le bâtiment devient un moteur de la transformation et non plus un support comme lors des deux premières révolutions » et, plus que par des enjeux techniques, la réussite passe par la prise en compte des enjeux comportementaux.

Dans un prochain numéro, nous vous présenterons d'autres partenaires potentiels non seulement dans le domaine du logement social (SIA, Partenord Habitat...) mais aussi sur de nouvelles thématiques pour le PAP (emploi, formation, création-reprise d'entreprises, accompagnements de collégiens, lycéens...) pour un « mieux vivre » sur nos territoires..

Remerciements

Les membres de la commission Economie Energie du projet Avelin – Gavrelle ». Lille Place Tertiaire : H. KLIMA (Chargée de Mission), J.P. FAVREAU (DSI ANIOS, Président du club d'affaires), J.P. NACRY (Président de LPT), N. SAROSDI (Délégué Général). Maisons & Cités : Luc MATRAY (DGA Finances), H. MINJON (DGA Immobilier), D. SOYER (DG), G. STASSIEVITCH (Direction de la construction).